

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : LIFE by EGO - INTENSE FEEL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Utilisation de la substance/mélange : Désodorisant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROFUMI & CO. s.r.l.
Via A. Bellelli, 1/C-D
42015 Correggio (RE) - Italy
T +39 0522 730041 - F +39 0522 730596
info@deopromotion.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
Skin Sens. 1 H317
Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

attention

Composants dangereux :

Linalol; 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde; Géraniol; 7-hydroxycitronellal; Nérol; α-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde; Citronellol; (2E)-2-(phénylméthylidène)octanal; Coumarine; 1-(2,6,6-triméthyl-3-cyclohexène-1-yl)-2-butène-1-one (Delta damascone); acétate de [1R-(1α,2α,5β,8β)]-4,4,8-triméthyltricyclo[6.3.1.0.2,5]dodécan-1-yle

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, brouillards
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

LIFE by EGO - INTENSE FEEL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Support imprégné d'une solution parfumante

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Linalol	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Acétate de Cedryl	(N° CAS) 77-54-3 (N° CE) 201-036-1	1 - 5	Aquatic Chronic 2, H411
Vanilline	(N° CAS) 121-33-5 (N° CE) 204-465-2	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	(N° CAS) 63500-71-0 (N° CE) 405-040-6 (N° index) 603-101-00-3 (N° REACH) 01-0000015458-64; 01-2119455547-30	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
2-phényléthanol	(N° CAS) 60-12-8 (N° CE) 200-456-2 (N° REACH) 01-2119963921-31	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319
2,6-diméthyl-2-octène-2-ol	(N° CAS) 18479-58-8 (N° CE) 242-362-4 (N° REACH) 01-2119457274-37	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	(N° CAS) 10339-55-6 (N° CE) 233-732-6 (N° REACH) 01-2119969272-32	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal	(N° CAS) 165184-98-5 (N° CE) 639-566-4 (N° REACH) 01-2119533092-50	1 - 5	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	(N° CAS) 80-54-6 (N° CE) 201-289-8 (N° REACH) 01-2119485965-18	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 3, H412
Géranol	(N° CAS) 106-24-1 (N° CE) 203-377-1 (N° REACH) 01-2119552430-49	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
7-hydroxycitronellal	(N° CAS) 107-75-5 (N° CE) 203-518-7 (N° REACH) 01-2119973482-31	0,1 - 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Nérol	(N° CAS) 106-25-2 (N° CE) 203-378-7 (N° REACH) 01-2119983244-33	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317
α-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	(N° CAS) 1205-17-0 (N° CE) 214-881-6	0,1 - 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT)	(N° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119565113-46	0,1 - 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Alpha-cédrène	(N° CAS) 469-61-4 (N° CE) 207-418-4	0,1 - 1	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
2-éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-2-butène-1-ol	(N° CAS) 28219-61-6 (N° CE) 248-908-8	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

LIFE by EGO - INTENSE FEEL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Citronellol	(N° CAS) 106-22-9 (N° CE) 203-375-0 (N° REACH) 01-2119453995-23	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Coumarine	(N° CAS) 91-64-5 (N° CE) 202-086-7 (N° REACH) 01-2119943756-26	0,1 - 1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
acétate de [1R-(1 α ,2 α ,5 β ,8 β)]-4,4,8-triméthyltricyclo[6.3.1.0 $_{2,5}$]dodécan-1-yle	(N° CAS) 57082-24-3 (N° CE) 260-555-1	0,1 - 1	Skin Sens. 1, H317
1-(2,6,6-triméthyl-3-cyclohexène-1-yl)-2-butène-1-one (Delta damascone)	(N° CAS) 57378-68-4 (N° CE) 260-709-8	< 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Amener le sujet à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant. En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Divers fragments hydrocarbonés.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage.
- Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.
- Autres informations : Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure. Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

LIFE by EGO - INTENSE FEEL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)		
France	Nom local	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Protection des mains:

Manipulation prolongée et/ou répétée : Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Non nécessaire si la ventilation est suffisante

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide
- Apparence : Liquide imprégné sur base inerte.
- Couleur : Incolore. Jaune.
- Odeur : Aucune donnée disponible
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : > 61 °C (Lotion d'imprégnation)
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Le produit n'est pas inflammable
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : 0,99 - 1,01 (20 °C) (Lotion d'imprégnation)
- Solubilité : Aucune donnée disponible
- Log Pow : Aucune donnée disponible

LIFE by EGO - INTENSE FEEL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en utilisation normale.

10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Linalol (78-70-6)	
DL50 orale rat	2790 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5610 mg/kg (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 402)
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde (80-54-6)	
DL50 orale rat	≈ 1390 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
7-hydroxycitronellal (107-75-5)	
DL50 orale rat	> 6400 mg/kg (méthode OCDE 401)
Géraniol (106-24-1)	
DL50 orale rat	3600 mg/kg
Nérol (106-25-2)	
DL50 orale rat	4500 mg/kg (méthode OCDE 401)
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)	
DL50 orale rat	> 6000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans) (63500-71-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
3,7-diméthylnona-1,6-dièn-3-ol (10339-55-6)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
Vanilline (121-33-5)	
DL50 orale rat	3100 - 3530 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

LIFE by EGO - INTENSE FEEL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2,6-diméthyl-7-ène-2-ol (18479-58-8)	
DL50 orale rat	3600 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
2-phényléthanol (60-12-8)	
DL50 orale rat	1603,3 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	2535 mg/kg (méthode OCDE 402)
CL50 inhalation rat	> 4,63 mg/l/4h
Citronellol (106-22-9)	
DL50 orale rat	3450 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2650 mg/kg
Coumarine (91-64-5)	
DL50 orale rat	293 mg/kg (HSDB (Hazardous Substances Data Bank))
DL 50 cutanée rat	293 mg/kg de poids corporel (HSDB (Hazardous Substances Data Bank))
(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal (165184-98-5)	
DL50 orale rat	3100 mg/kg (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 401)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Linalol (78-70-6)	
CL50 poisson	27,8 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	59 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde (80-54-6)	
CL50 poisson	2,04 mg/l/96h (Danio rerio) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	10,7 mg/l/48h (Daphnia magna)
NOEC chronique poisson	> 0,2 mg/l/ 21 j (Pimephales promelas)
7-hydroxycitronellal (107-75-5)	
CL50 poisson	31,6 mg/l (96 heures) (Leuciscus idus)
CE50 Daphnie	410 mg/l (48 heures) (Daphnia magna)
EC50 72h algae 1	123,32 mg/l (72 heures) (Desmodesmus subspicatus)
Géranol (106-24-1)	
CL50 poisson	22 mg/l/96h (Danio rerio) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	10,8 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	13,1 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (méthode OCDE 201)

LIFE by EGO - INTENSE FEEL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nérol (106-25-2)	
CL50 poisson	20,3 mg/l (96 heures) (Danio rerio) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	32,4 (48 heures) (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	7,45 mg/l (72 heures) (Pseudokirchneriella subcapitata) (méthode OCDE 201)
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)	
CL50 poisson	0,199 mg/l/96h (valeur estimée) (ECOSAR)
CE50 Daphnie	0,48 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202) (Méthode UE C.2)
ErC50 (algues)	0,758 mg/l/96h (valeur estimée) (ECOSAR)
NOEC (aigu)	0,15 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202) (Méthode UE C.2)
3,7-diméthylnona-1,6-dièn-3-ol (10339-55-6)	
CL50 poisson	24 mg/l/96h
CE50 Daphnie	23 mg/l/48h (méthode OCDE 202)
EC50 72h algae 1	13,3 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
Vanilline (121-33-5)	
CL50 poisson	57 mg/l/96h (Pimephales promelas) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	36,79 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	120 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata) (méthode OCDE 201)
2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol (18479-58-8)	
CL50 poisson	27,8 mg/l/96h (OECD 203) (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie	38 mg/l/48h (OECD 202) (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	65 - 80 mg/l/72h (OECD 201) (Desmodesmus subspicatus)
NOEC (aigu)	10 mg/l (48 heures) (Daphnia)
NOEC (chronique)	9,5 mg/l/ 21 j (OECD 211) (Daphnia Magna)
Citronellol (106-22-9)	
CL50 poisson	14,66 mg/l/96h (Leuciscus idus)
CE50 Daphnie	17,48 mg/l/48h (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	2,4 mg/l/72h (Scenedesmus subspicatus)
NOEC (aigu)	4,6 mg/l/96h (Leuciscus idus)
Coumarine (91-64-5)	
CL50 poisson	1,324 mg/l/96h
CE50 Daphnie	8,012 mg/l/48h Daphnia sp.
NOEC chronique crustacé	0,448 mg/l Daphnia sp. (21d)

12.2. Persistance et dégradabilité

Linalol (78-70-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. (méthode OCDE 301D).
2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol (18479-58-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Coumarine (91-64-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol (18479-58-8)	
Log Pow	3,25 (40°C)
Coumarine (91-64-5)	
Log Pow	1,39 - 1,51 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Coumarine (91-64-5)	
Log Koc	1,63 (20°C)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

LIFE by EGO - INTENSE FEEL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830






RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Recycler le produit au maximum. Peut être évacué en décharge ou incinéré, selon les règlements locaux en vigueur. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

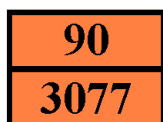
Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3077	3077	3077	3077	3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Acétate de Cedryl ; (2E)-2-(phénylméthylidène)octanal)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Acétate de Cedryl ; (2E)-2-(phénylméthylidène)octanal)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Cedryl acetate ; (2E)-2-(phenylmethylidene)octanal)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Acétate de Cedryl ; (2E)-2-(phénylméthylidène)octanal)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Acétate de Cedryl ; (2E)-2-(phénylméthylidène)octanal)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
9	9	9	9	9
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M7
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 601, 375
Quantités limitées (ADR) : 5kg
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08, LP02, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T1, BK1, BK2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33
Code-citerne (ADR) : SGAV, LGBV
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (ADR) : V13
Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR) : VC1, VC2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13
Danger n° (code Kemler) : 90
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E

LIFE by EGO - INTENSE FEEL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 966, 967, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 kg
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P002, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP12
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG)	: B3
Instructions pour citernes (IMDG)	: T1, BK1, BK2, BK3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP33
EmS-No. (Feu)	: F-A
EmS-No. (Déversement)	: S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW23
N° GSMU	: 171

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y956
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 956
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 400kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 956
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 400kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A97, A158, A179, A197
Code ERG (IATA)	: 9L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: M7
Dispositions spéciales (ADN)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADN)	: 5 kg
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T* B**
Équipement exigé (ADN)	: PP, A
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: M7
Dispositions spéciales (RID)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID)	: 5kg
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P002, IBC08, LP02, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: PP12, B3
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T1, BK1, BK2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: SGAV, LGBV
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W13
Dispositions spéciales de transport - Vrac (RID)	: VC1, VC2

LIFE by EGO - INTENSE FEEL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Dispositions spéciales de transport - : CW13, CW31
Chargement, déchargement et manutention (RID)
Colis express (RID) : CE11
Numéro d'identification du danger (RID) : 90

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique
4511.text	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemical Agency.
Autres informations : Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS
17 rue de la Couture F-60400 Passel
www.lisam-telegis.fr.

Texte complet des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie B
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LIFE by EGO - INTENSE FEEL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.